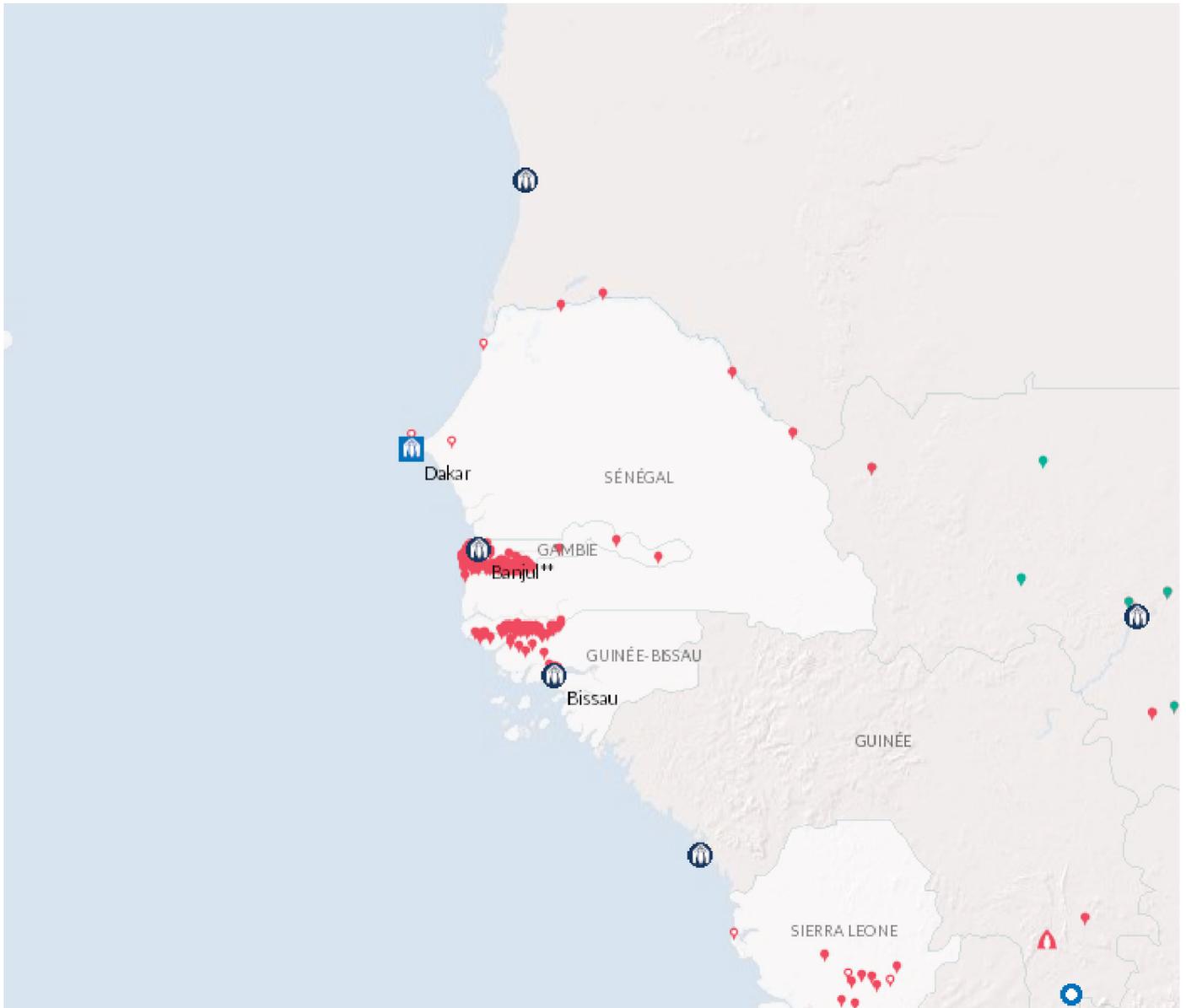


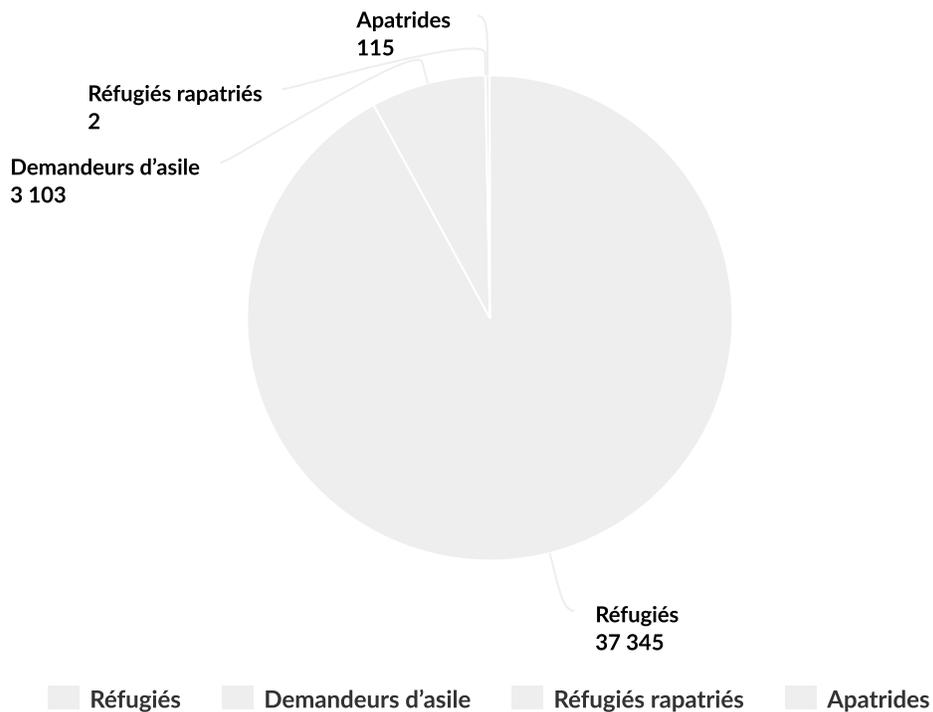
Opération: Sénégal – Bureau multi-pays



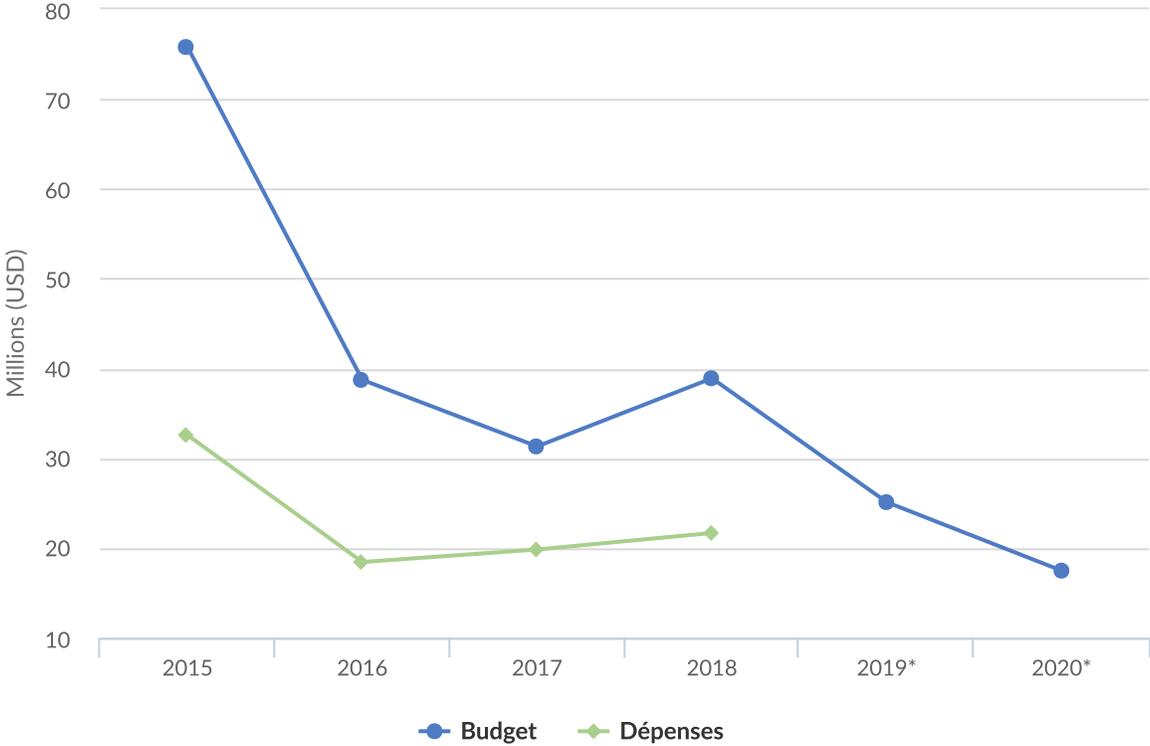
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **23%** EN **2018**

2018	40,565
2017	52,639
2016	50,160



Budgets et Dépenses - Sénégal - Bureau multi-pays



Chiffres clés

- 14 350 réfugiés et 1710 demandeurs d'asile au Sénégal bénéficieront de solutions durables, parmi lesquelles le rapatriement volontaire
- 7000 réfugiés seront naturalisés en Guinée-Bissau
- 250 enfants réfugiés nés en Gambie seront enregistrés
- 200 réfugiés en Gambie bénéficieront d'une aide pour l'obtention de permis de séjour de longue durée
- 90% des réfugiés en Guinée seront engagés dans des activités agricoles et des activités génératrices de revenus qui leur permettront d'atteindre l'autosuffisance.

Environnement opérationnel

Les cadres institutionnels nationaux de protection des réfugiés sont globalement favorables dans les pays couverts par le bureau multipays du HCR au Sénégal, bien que des lacunes importantes subsistent. Les huit pays sont tous parties à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, et des instruments nationaux ont été élaborés pour l'incorporation de ces conventions dans le droit national. Si de nombreuses dispositions de la Convention de 1951 ont été incorporées dans les législations nationales, le cadre législatif de ces pays – à l'exception de la Guinée et du Togo – ne répond pas aux normes internationales. Un examen complet des législations nationales se poursuivra.

Des institutions spécialisées dans la détermination du statut de réfugié ont été créées dans tous les pays couverts par le HCR; elles ont réagi efficacement à des situations d'afflux soudain et ont accordé le statut *prima facie* aux réfugiés fuyant des crises politiques et des conflits armés. Toutefois, le financement insuffisant et le changement fréquent du personnel dans les institutions gouvernementales de détermination du statut entravent l'action des institutions nationales en charge des procédures de détermination du statut individuel. Les goulets d'étranglement administratifs, la faiblesse des dispositifs institutionnels et de la gestion des dossiers, qui n'est pas conforme aux procédures opérationnelles standard, ont entraîné l'accumulation de retards dans l'examen des dossiers et des mouvements secondaires des demandeurs d'asile.

Les conditions de sécurité et la menace croissante du terrorisme et des groupes extrémistes violents en Afrique de l'Ouest, ainsi que le renforcement de la sécurité et des contrôles aux frontières qui en découlent, peuvent compromettre l'accès à l'asile. Les demandeurs d'asile de la région ne disposent que d'un accès limité à l'information sur les procédures de détermination du statut de réfugié, et seuls quelques pays, comme le Bénin et la Gambie, offrent une assistance juridique et psychosociale limitée. Conformément au Modèle de coordination pour les réfugiés, le HCR dirigera, avec les gouvernements, la coordination interinstitutionnelle de la préparation aux situations d'urgence, en présence d'un risque moyen à élevé d'un nouvel afflux de réfugiés (par exemple, au Bénin, en Guinée-Bissau et au Togo). Il s'agit d'élaborer et de mettre à niveau les mesures minimales et avancées de préparation aux situations d'urgence, telles que les plans d'urgence inter-agences.

Les pays concernés ne connaissent pas de situations de déplacement interne majeures à l'heure actuelle, mais le HCR participera à l'analyse des risques inter-agences et à l'élaboration de mesures de préparation aux situations d'urgence, en prévision d'une situation de déplacement interne qui résulterait de catastrophes naturelles. En ce qui concerne la coordination des mouvements mixtes, le HCR plaidera en faveur de l'application de la Note conjointe OCHA-HCR sur les situations mixtes, dans la mesure du possible.

Le HCR est associé à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, un outil actuellement utilisé par les

Nations Unies pour faire progresser les ODD dans la région, en tenant compte des priorités nationales et régionales. Le HCR est membre du Groupe de travail sur les énergies renouvelables. Le HCR est également un membre essentiel du GNUD régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre puisqu'il en dirige le Groupe conseil et assurance qualité-soutien des pairs, qui fournit un appui technique aux pays pour ce qui concerne le processus d'élaboration de leur plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

Le HCR multipliera ses efforts pour bénéficier des fonds communs des Nations Unies tels que l'UNDAF, les Plans de réponse humanitaire (le cas échéant) et d'autres initiatives dans la région. Le HCR se concentrera également sur la promotion de solutions durables pour les réfugiés aux côtés des acteurs du développement pour partager les responsabilités et les charges. Pour accroître l'appui financier et politique aux réfugiés, le HCR incitera les organismes régionaux, tels que la CEDEAO et l'Union africaine, les donateurs et les célébrités à inscrire les réfugiés à l'ordre du jour régional et mondial. Le HCR développera en outre ses partenariats avec le secteur privé, et en particulier avec les institutions financières.

Priorités principales

Alors que seul le Sénégal a été un pays pilote de la stratégie MYMP, celle-ci sera adoptée par les autres pays (à l'exception du Cap-Vert) sur les trois années à venir. En tirant les enseignements de l'expérience et des meilleures pratiques apprises au Sénégal, la stratégie des six pays visera à :

- Améliorer et mettre en œuvre un système d'asile solide, équitable et efficace, conforme aux normes internationales,
- Améliorer l'inclusion économique et les moyens de subsistance des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés et des communautés d'accueil en améliorant l'accès aux services nationaux tels que la santé, l'éducation et le logement, etc.,
- Apporter des solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier par des rapatriements volontaires, des réinstallations et l'intégration locale,
- Établir des partenariats solides et mobiliser les parties prenantes pour la sensibilisation, la communication et la coordination nécessaires à une mise en œuvre réussie de la stratégie.

Les résultats spécifiques à l'opération pour 2020 comprendront :

Le rapatriement des réfugiés et des demandeurs d'asile au **Bénin** en 2020 – les conditions de sécurité favorables en Côte d'Ivoire et à Bangui, en République centrafricaine, permettent un retour volontaire auquel la plupart des réfugiés de ces pays ne consentent pas à participer. Des informations sur les pays d'origine seront diffusées pour les encourager à rentrer volontairement dans leur pays d'origine, d'une manière digne et sûre.

En **Gambie**, l'intégration locale reste une option viable pour les réfugiés sénégalais. Le dernier exercice de vérification a montré que de nombreux foyers de réfugiés étaient désireux de s'intégrer localement en Gambie, en obtenant le statut de résident de longue durée et la nationalité gambienne. Toutefois, cette option se heurte aux difficultés inhérentes au fait que de nombreux réfugiés ne possèdent pas de documents de nationalité de leur pays d'origine, tels que des actes de naissance, passeports et cartes d'identité. Les solutions durables qui s'offrent à eux pour l'instant sont l'intégration locale et la réinstallation.

En **Guinée-Bissau**, le HCR maintiendra son suivi des activités mises en œuvre dans les communautés où résident les réfugiés naturalisés en 2019. Les activités porteront notamment sur la promotion de projets de coexistence en collaboration avec les acteurs du développement, le gouvernement, le secteur privé et d'autres parties prenantes. La situation des personnes relevant de la compétence du HCR est suivie par le biais de réunions de coordination mensuelles avec les réfugiés, qui permettent d'examiner les progrès, les réalisations et les difficultés rencontrées

et, si nécessaire, de réorienter le plan des activités. Par ailleurs, une aide sera fournie au groupe restant de réfugiés et les responsabilités seront progressivement transférées aux homologues gouvernementaux.

En **Guinée**, certains réfugiés ivoiriens seront rapatriés et réinstallés dans un pays tiers en 2020. Conformément à la feuille de route pour le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens, adoptée en décembre 2018, plusieurs activités, notamment des visites de présentation et de reconnaissance, le profilage et la collecte d'intentions, la vérification, la documentation, et le relèvement de la subvention en espèces à 300 dollars (adultes et enfants), seront menées pour permettre à ceux qui le souhaitent de rentrer dans la sécurité et la dignité en Côte d'Ivoire.

Au **Sénégal**, le HCR se focalisera sur le rapatriement, la réinstallation, la délivrance de permis de séjour et la naturalisation des réfugiés (en particulier des réfugiés de Mauritanie).

En **Sierra Leone**, le HCR concentrera ses efforts sur l'intégration locale de certains réfugiés et leur insertion dans le programme national. En 2020, l'intégration locale effective du groupe restant de réfugiés sera au centre des préoccupations du Gouvernement, en collaboration étroite avec la Commission nationale de l'action sociale.

Au **Togo**, le HCR entreprendra des activités de rapatriement, de réinstallation et de naturalisation.
